

Bureau du 16 avril 2007

Décision n° B-2007-5159

commune (s) : Saint Priest

objet : **Porte des Alpes - Mail secteur central - Construction d'égouts de diamètres 600, 500 et 400 mm - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-4918 en date du 22 janvier 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de construction d'égouts circulaires de diamètres 600, 500 et 400 mm à Saint Priest - Porte des Alpes - Mail secteur central.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 22 mars 2007, a classé les offres et a choisi celle de l'entreprise Eurovia pour un montant de 286 276,01 € HT, soit 342 386,11 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la construction d'égouts de diamètres 600, 500 et 400 mm à Saint Priest - Porte des Alpes - Mail secteur central et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Eurovia pour un montant de 286 276,01 € HT, soit 342 386,11 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0261 - Saint Priest - Porte des Alpes - Mail secteur central, individualisée en dépenses par la délibération n° 2006-3631 en date du 10 octobre 2006 à hauteur de 4 870 000 € TTC.

3° - Les montants à payer en 2007, estimés à 286 276,01 € HT, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2007 - comptes 231 510 et 231 560 - fonction 2 222 - opération n° 0261.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,